Image not found or type unknown

Non réponse à ma dédite suite a depart de mon appartement

Par **zoas**, le **12/04/2009** à **22:55**

Bonjour,
J'étais liée ainsi que mon ex-conjoint (nous n'étions ni mariés, ni pacsés ni concubins) par un bail de location pour un appartement à 1 propriétaire. J'ai quitté pour violences, que me faisait subir mon ex, ce domicile en le déclarant à la police car je suis partie avec notre BB de 4 mois puis j'ai saisi le JAF. En parallèle j'ai envoyé en lettre recommandée avec AR ma dédite pour l'appartement mais je n'ai jamais eu de réponse de la part du proprio. De plus, j'ai envoyé en lettre recommandée en AR ma rupture de contrat avec la société de caution Astria, sans réponse non plus. Aujourd'hui, 15 mois plus tard, j'ai reçu un appel d'1 société de mise en recouvrement pour dette contractée auprès d'Astria de 11 000 euros afin de couvrir les loyers impayés pour cet appartement. Mon ex a gardé l'appartement mais il n'a pas fait de nouveau bail ni de nouveau contrat avec Astria.
J'ai gardé tous les doubles des lettres ainsi que les AR.
Comment prouver que je ne vis plus dans cet appartement et que je n'ai donc pas fait ces dettes mais que c'est uniquement mon ex-conjoint ? Dois-je prendre un avocat ?
Merci pour votre aide.
Zoas

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés